



HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1er janvier 2026
(TVA 20 % incluse)

Montant de la transaction	Rémunération sur prix de vente FAI
Moins de 80 000 €	6 000 € TTC Forfaitaire
de 80 001 € à 100 000 €	7 000 € TTC Forfaitaire
de 100 001 € à 180 000 €	7 % TTC
de 180 001 € à 250 000 €	6 % TTC
+ de 250 001 €	5 % TTC

Frais d'agence à charge vendeur

Conformément aux usages locaux

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur)

Avis de valeur : 180 € TTC

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

IMMOBILIÈRE DE L'ABBAYE, SARL au capital de 7 620 €, 9 Place Lacretelle 71 700 TOURNUS
RCS MACON N° 451 792 832
CARTE PROFESSIONNELLE Transaction sur immeubles et fonds de commerce
n° 7102 2016 000 003 632 délivrée par la CCI METROPOLE BOURGOGNE
Garantie GALIAN 89, rue La Boétie 75 008 PARIS